



# MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 février 2024

2024-02-07

L'an deux mille vingt-trois et le mardi onze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

<b>Présidence :</b>	<b>Cédric Milani, Maire</b>
<b>Présents :</b>	Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Conseillers,
<b>Absent excusé et représenté :</b>	
<b>Absents non excusés et non représentés :</b>	Maryline Rivollet, Léa Mollier
<b>Secrétaire de séance :</b>	Céline Cazals

Date de la convocation : 6 avril 2023  
Nombre de conseillers en exercice : 9  
Nombre de conseillers présents : 7

Délibération rendue exécutoire  
après publication le :  
et dépôt en préfecture le :

### Objet : Changement des contrats et des tarifs de la Salle des fêtes

**Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les nouveaux contrats de location de la salle des fêtes tels que présentés ce jour effectifs à partir du 19 février 2024.**

(1 contrat de location usager/ 1 contrat de location associations)

**Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les tarifs tels que présentés ce jour affectifs à partir du 19 février 2024.**

Période	Commune	Personnes extérieures à la commune	Associations de la commune	Associations Intercommunales	Associations extérieures à la commune
<b>Tarif hiver</b> 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars	350 €	600 €	1 <sup>ère</sup> utilisation : gratuite 2 <sup>ème</sup> utilisation : gratuite	1 <sup>ère</sup> utilisation : gratuite 2 <sup>ème</sup> utilisation : 150 €	350 €
<b>Tarif été</b> 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre	300 €	500 €	3 <sup>ème</sup> utilisation et + : 250€	3 <sup>ème</sup> utilisation et + : 250€	300 €
<b>Lave-vaisselle</b>	Inclus				
<b>Ménage selon article 5</b>	Inclus				
<b>Cautions</b>					
Ménage	100 €	100 €	100 €	100 €	100 €
Location	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €	1000 €

- Location à la journée uniquement le jeudi 100 € (selon disponibilité).
- Location par le personnel communal et les élus : 40 % de réduction du prix de location en vigueur, une fois par an et pour leur usage personnel.

↪ Caution de 1000 € (location de la salle des fêtes)

↪ Caution de 100 € (nettoyage de la salle des fêtes)

**(Les Cautions seront encaissées en cas de non-respect du contrat de location de la salle des fêtes)**

Le Conseil Municipal,

**Autorise** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

A St Albin de Vaulserre,  
Le 13 février 2024

Le Maire,  
Cédric Milani

